

IL PASSE L'AGRÉGATION et ne retrouve pas d'emploi

▶ Denis a travaillé comme professeur de morale pendant deux ans, mais à cause de latences administratives il est au chômage à la rentrée

▶ Denis (prénom d'emprunt) donnait des cours de morale dans des écoles secondaires à Bruxelles depuis deux ans. Encouragé par sa petite expérience dans le milieu de l'enseignement, il décide de reprendre des cours.

En 2012, il s'inscrit à l'université pour passer l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS). "Je voulais continuer à enseigner, ça me plaisait. J'ai donc passé l'agrégation à l'ULB pour avoir une formation plus poussée en pédagogie et pour gagner un peu mieux ma vie", explique-t-il.

Mais ce que Denis ignorait, c'est que cette démarche allait le priver de travail un peu plus tard. En effet, son agrégation en poche, Denis décide de postuler pour l'année suivante en tant qu'enseignant agrégé. "J'avais réussi les examens depuis près d'un an et donc j'ai postulé dans les dates déterminées par le Pouvoir organisateur. C'est en janvier pour la Fédération Wallonie-Bruxelles."

L'UNIVERSITÉ libre de Bruxelles, comme bon nombre d'écoles supérieures, ne procure pas le diplôme officiel dans l'année.

Mais en contrepartie, l'étudiant fraîchement proclamé peut demander une attestation de réussite en attendant de recevoir son diplôme-officiel. Ainsi, Denis n'avait pas encore reçu son diplôme de l'université.

Le secrétariat de l'université lui a donc imprimé un relevé de notes prouvant la réussite de ses études.

Arrive le mois de janvier. Denis postule et envoie son relevé de notes pour pallier l'absence de diplôme. Aucune réaction de la part de l'administration. Il n'y avait pas de quoi s'alarmer. Mais son histoire prenait un virage inquiétant. En effet, début septembre, Denis n'a toujours pas reçu son attribution.

LE 3 SEPTEMBRE, il reçoit un e-mail de la Fédération Wallonie-Bruxelles lui précisant que son dossier est incomplet et que le relevé de notes n'a aucune valeur, qu'il lui faut le diplôme ou l'attestation officielle de réussite de l'ULB. Denis raconte : "Le mail précisait qu'il fallait mon diplôme (datant de 2012) que je n'ai toujours pas reçu. J'ai couru pour avoir ce qu'il fallait mais c'est trop tard pour cette année. On m'a dit que les attributions étaient clôturées et donc je suis au chômage."

Depuis, Denis a réglé les détails qui lui manquaient. "Mais je n'ai toujours pas reçu mon diplôme. Ça va faire deux ans que j'ai réussi." Mais alors qu'il enseignait l'année passée, sans être agrégé, cette année son dossier incomplet le met dans une situation délicate et le bloque dans sa profession.

UNE SITUATION qui paralyse donc Denis, victime de la lenteur administrative de l'ULB et de celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Julien Crepin

REACTION

Olivier Laruelle
PORTE-PAROLE DE JOËLLE MILQUET, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

"Il ne s'est pas adressé aux bonnes personnes"

"J'ai rarement entendu parler d'un cas comme ça. Je trouve curieux que l'administration ait mis autant de temps à lui répondre, ce n'est pas normal. Mais des solutions existent, il y a un numéro vert. En plus, je crois que ce jeune professeur n'a pas frappé à la bonne porte. Le médiateur

de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont le but est de régler tous les problèmes de statuts des professeurs est là pour ça. Leurs bureaux à Bruxelles sont situés chaussée de Waterloo, à Uccle, et ils ne traitent que ce genre de problèmes. Nous faisons tout ce qui est possible pour éviter ce genre de problème. Il ne s'est pas adressé aux bonnes personnes."

J. C.

279

L'inscription à l'AESS s'élève à 279 €. Si vous étalez l'agrégation en deux ans, la deuxième année coûte 66 €.

L'AESS, une garantie de qualité

Chaque année depuis 2008, à peu près 600 étudiants sont diplômés de l'Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS). Ce diplôme supérieur est la formation pour les universitaires qui désirent donner cours dans les trois dernières années de l'enseignement secondaire.

"Cette formation d'un an permet de travailler à côté, ce n'est pas un programme trop lourd. Elle comprend 30 heures de stage en enseignement général et technique ou professionnel", explique Olivier Laruelle, porte-parole de la ministre de l'Enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, Joëlle Milquet (CDH).

Pour un universitaire qui le désire, passer l'agrégation présente plusieurs avantages non négligeables.

Tout d'abord, de nombreuses écoles vont, à l'embauche, privilégier un professeur agrégé, c'est une sorte de garantie de qualité. En outre, l'AESS offre une petite plus-value salariale. L'agrégation est en outre obligatoire en vue d'être nommé.

"C'est la seule reconnaissance des universitaires. Ils ont 5 ans pour le passer, une fois qu'ils commencent à travailler."

Depuis 2007, un nouveau Master en deux ans d'études à finalité didactique a vu le jour. C'est depuis cette année que le nombre de diplômés de l'AESS s'est stabilisé aux alentours de 500-600. La popularité de ce nouveau master est croissante. Ils étaient près de 400 à obtenir leur diplôme en 2011.

J. C.